

<u>Département d'Ille et Vilaine</u> <u>Mairie de Saint-Senoux</u> <u>(35580)</u>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SENOUX
<u>MEMBRES</u> En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 11 Pouvoir : 0 <u>DATES</u> Convoc. : 19/11/2021 Affiché : 19/11/2021	Séance du 25 novembre 2021 L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq-novembre, à dix-neuf heures dix, s'est réuni le conseil municipal de cette commune, convoqué et réuni dans le lieu habituel de ses séances en Mairie sous la présidence de Monsieur TEXIER Nicolas, 1 ^{er} adjoint (selon l'article L.2121-17 du CGCT). Présents : Mmes DARMAILLACQ Marion, DUCHET Soizic, GUILLET Sakina, HINRY Delphine, LAIR Maryline, MM. LE COZ Benoit, LE TROQUER Paulo, NICOLAS-NICOLAZ Yann, TEXIER Nicolas, THOMAS Christophe, VICTOIRE Pierre, Absents excusés : Mmes GAMBARETTI Nadège, LEBRUN Hélène, LECLERC Antinéa MM. BOUTILLIER Pierre-Marie, COSTE Jean-Michel, GROSSET Arnaud, MASSIOT Christophe, REDOU Pierre, Mme GUILLET Sakina a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

➤ **120.21 Finances – devis pour deux portes de garages à l'Espace Glenmor**

Mme HINRY expose au Conseil Municipal l'objet de cette délibération. Compte-tenu du planning et le délai arrivant à son terme pour bénéficier de la subvention DSIL d'un montant de 50 000 € dans le cadre du projet à l'Espace Glenmor (subvention attribuée par arrêté le 20 décembre 2018 pour une validité de 3 ans avec demande de renouvellement faite en décembre 2020 pour un an), la commune doit transmettre au service instructeur la déclaration d'exécution juridique de l'opération avant le 19/12/2021. L'engagement est formalisé par un devis signé notamment. Cinq entreprises ont été sollicité et ont transmis des devis pour le changement des deux portes de garage.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Techni'logis	8 436.50 € (TVA5.5%)	8 900.51 €
Cara fermetures	14 228.32 € (TVA 10%)	15 651.15 €
Arimus	6 632 €	7 958.40 €
Poupin	6 764.20 €	8 117.04 €
Menuiserie Cottais	5 930 €	7 116.00 €

Deux entreprises, moins-disantes, sortent du lot : menuiserie Cottais et Arimus. Leurs prestations techniques diffèrent car Arimus propose la fabrication (du sur-mesure) et la pose.

Mme HINRY indique les caractéristiques retenues pour ces deux portes :

- Menuiserie en aluminium
- Sous-bassement plein des portes
- Vitrage opaque
- Pose en tunnel, dans l'épaisseur du mur

Des échanges ont lieu pour savoir si l'ouverture intérieure ne pose pas de souci pratique et d'encombrement, sur l'aspect sécurité (normes ERP ou pas), sur le choix d'une partie haute vitrée (lumière mais risque d'effraction).

Mme HINRY indique que les garages ne sont pas comptabilisés en ERP mais elle procédera à une vérification.

Le Conseil Municipal décide par vote à main levée, par 1 abstention (NICOLAS-NICOLAZ Yann) et 10 voix pour :

- De retenir l'entreprise Arimus et sa proposition pour un montant de 6 632 € HT.
- D'autoriser Mme la Maire à signer le devis et tout document afférant à cette affaire

➤ **121.21 Finances - devis pour le curage des fossés et les saignées**

M. TEXIER informe l'assemblée que des travaux de curage des fossés et de création de saignées sont nécessaires pour l'évacuation des eaux. Un repérage sur le terrain de secteurs prioritaires a été effectué et noté sur les deux cartes diffusées aux élu.es. Cela représente 4 812 mètres linéaire pour le curage.

Le curage consiste à effectuer un décapage ou arasement du bas-côté avec une mise de la terre dans le fossé, puis le curage à proprement dit et l'enlèvement du surplus. Cela permet d'enlever les matériaux et les végétaux qui seraient dans le fossé pour faciliter l'écoulement des eaux.

Le fossé permet donc de collecter et réguler les eaux de pluie et de ruissellement tout en ralentissant leur écoulement. Il est précisé qu'une quinzaine d'habitations touchées par le ruissellement des eaux ont informé la Mairie de leur problème.

M. NICOLAS-NICOLAZ demande des précisions quant au choix des secteurs. M. TEXIER l'informe qu'un état des lieux avec repérage sur le terrain a été effectué, que le choix s'est basé sur des constats de ruissellement et que le fléchage de ces secteurs est en lien avec le programme envisagé de réfection des voies pour les années à venir.

5 entreprises ont été sollicitées, seulement 2 ont répondu :

- Closier TP (Saint Senoux) : 3.50 € HT / mètre linéaire puis 3.42 € HT soit 16 457.04 € HT
- Pelatre TP (Crevin) : 2.20 € € HT / mètre linéaire soit 10 586.40 € HT

Un hydrocurage devra être réalisé sur certaines parties concernées par des buses (entrées de champs, entrées d'hameaux...). Il n'est pas compris dans ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme la Maire à signer le devis proposé par l'entreprise Pelatre TP pour un montant de 2.20 € HT du mètre linéaire (arasement des accotements, curage et évacuation) soit pour le linéaire 10 586.40 € HT.

M. TEXIER informe l'assemblée de la création de saignées non faites depuis longtemps. C'est un complément du curage qui permet sur les secteurs en pente d'évacuer également les eaux de ruissellement et les eaux de pluie vers le fossé. La saignée consiste à creuser de la voie vers le fossé pour faciliter l'écoulement des eaux.

5 entreprises ont été sollicitées, seulement 2 ont répondu :

- Closier TP (Saint Senoux) : 75 € HT / heure pour une mini-pelle
- Pelatre TP (Crevin) : 75 € HT / heure pour une mini-pelle

Closier TP a indiqué une variante pour l'évacuation, pour un montant de 65 € HT / heure. L'entreprise a estimé pour 16 heures de travail. Le Conseil Municipal ne souhaite pas mobiliser les agents municipaux sur l'évacuation (outillage adapté, quid de la terre récupérée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- retenir l'entreprise Closier TP pour un montant de 75 € HT de l'heure (réalisation de saignées) et 65 € HT de l'heure (évacuation) soit 140 € HT de l'heure pour la création de saignées.

Informations diverses

Quelques informations RH sont communiquées au Conseil Municipal :

- une restitution du diagnostic RH par le CDG 35 est prévu le 2 décembre à 14h. Compte-tenu du délai très court, une majorité d'élu.es souhaitent un report de cette réunion.
- Un travail sur la refonte et mise à jour du Règlement Intérieur (applicable pour les agents) est en cours. L'ancienne version et la nouvelle proposition sont accessibles en Mairie pour les élu.es désireux de prendre connaissance de ce document.
- Le Compte Epargne Temps sera proposé pour délibération au prochain CM

Séance levée à 20h05